



## **Accord du 17 juillet 2017**

### **entre la Confédération suisse et la République de Singapour concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales internationales**

RS 0.653.268.9; RO 2017 7729

---

#### **Dénonciation de l'Accord**

Le 4 décembre 2023, le Conseil fédéral suisse a informé par note diplomatique le Gouvernement de la République de Singapour que la Suisse dénonce l'accord précité conformément à l'art. 7, par. 3.

La dénonciation entraîne l'annulation de l'accord entre la Suisse et Singapour et prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

